

Paudex, le 3 mars 2014

USPI INFO n° 7/2014

Economie: le taux hypothécaire de référence reste fixé à 2 %

L'Office fédéral du logement a publié ce matin le taux d'intérêt de référence applicable aux contrats de bail. Ce taux est maintenu à 2 % par rapport à la dernière publication.

Le taux d'intérêt moyen, valeur au 31 décembre 2013, s'est situé à 2,02 %, contre 2,06 % au trimestre précédent. Le taux d'intérêt de référence déterminant pour les loyers reste donc à 2 %, compte tenu des règles de l'arrondi commercial applicables depuis le 1^{er} décembre 2011, selon la décision prise par le Conseil fédéral le 26 octobre 2011 (modification de l'OBLF).

Le prochain taux sera communiqué le 2 juin 2014.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire


Frédéric Dovat